

600.00 EUR

5.5 %

33.00 EUR

633.00 EUR

CONTRAT COMMERCIAL DE PRESTATION DE PORTAGE N° de contrat : N/Ref 202004034 V/Ref **ENTRE** ET La société : FREEDOM PORTAGE La société : MEDICODE2 exerçant à titre exclusif l'activité de portage salarial N° Siret: SARL au capital de 10000 € Adresse: Adresse: Siège social null null 106 Howell Center Lieu dit Marigot N° tél: +33672148500 97150 SAINT MARTIN Représentée par : N° Siret: 810131821 00011 Nom: COLAZET Philippe N° tél: Fonction: CEO E-mail: Représentée par : M. IATRIDES, Gérant Convention collective: 3219 PORTAGE SALARIAL Déclaration d'activité formation enregistrée sous le numéro : 01973104097 auprès du Préfet de la Région **GUADELOUPE** Garant financier: CEGC N° PD0026493-05 Responsabilité civile : ZURICH ci-après dénommée "le Prestataire en portage salarial" ci-après dénommée "le client" ou "FREEDOM PORTAGE" Le client a choisi : Monsieur PAUL TEST20, salarié(e) du prestataire, pour réaliser la prestation suivante : OBJET: définition de la prestation, descriptif des compétences, qualifications et domaines d'expertise du salarié en charge de la prestation de portage salarial. Formation ATHENA3 Annexes éventuelles : cahier des charges ou proposition : Adresse d'intervention : NB: toute intervention dans un pays étranger doit être préalablement signalée auprès de FREEDOM PORTAGE, quelle qu'en soit la durée. **Commentaire:** NB: si la prestation nécessite la réalisation d'astreintes, le barème appliqué doit impérativement être joint au contrat signé.. **Formation ATHENA3** Date de début 15/04/2020 Date de fin 04/05/2020 Nb d'unité d'œuvre prévu 1.00 forfait(s) Montant HT / unité d'œuvre 600.00 EUR 0.00 EUR Montant des frais **Total HT TVA Total TVA Total TTC** 



Mode de paiement Délais de paiement

Virement bancaire Réception de facture

Frais refacturés

0.00 EUR

**Total TTC** 633.00 EUR

Le: 15/04/2020

à: 97150 SAINT MARTIN

Fait en deux exemplaires originaux

Pour FREEDOM PORTAGE, signature de la personne habilitée

Pour le client, cachet de la société et signature de la personne habilitée. Vaut pour acceptation du présent contrat et des CGV.

**FREEDOM PORTAGE** 106 Howell Center - 97150 Saint Martin SIRET : 810 131 821 000 11 APE : 70222



## **CONDITIONS GENERALES**

#### **Encadrement des intervenants**

Les intervenants de FREEDOM PORTAGE affectés à la réalisation des prestations objets du présent bon de commande, restent à tout moment sous l'autorité hiérarchique de FREEDOM PORTAGE.

La prestation définie dans ce document sera effectuée par un intervenant désigné à cet effet par FREEDOM PORTAGE et agréé par le Client.

L'intervenant s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire et son expérience pour mener à bien la mission, à informer le Client de toute difficulté ou contrainte liée à la mission, à solliciter le client pour toute information nécessaire au bon accomplissement de son intervention.

En cas de difficulté ou retard constaté dans l'accomplissement de la mission, le Client devra en informer FREEDOM PORTAGE sans tarder.

#### Lieu d'exécution

La réalisation de la mission pourra être menée à bien soit dans les locaux du Client, soit dans les locaux de FREEDOM PORTAGE soit au domicile de l'intervenant.

#### Confidentialité

L'intervenant s'engage, au travers de **FREEDOM PORTAGE** à considérer comme confidentiel, et à s'interdire la divulgation à des tiers de toute information, de tout document relatif aux activités du client et à son organisation, dont il pourrait avoir connaissance sauf autorisation préalable écrite du client

#### Propriété des prestations

Tous les résultats des prestations liées à cette commande sont la propriété du client.

FREEDOM PORTAGE ne pourra utiliser les résultats de la mission à d'autres fins que celles décidées par le client.

Le Prestataire reste propriétaire des œuvres préexistantes non réalisés dans le cadre de cette commande.

## Responsabilité - Obligation de moyens

FREEDOM PORTAGE serait dégagé de toute responsabilité dans le cas où le Client ne fournirait pas l'ensemble des informations nécessaires au bon complissement de la mission et dans les temps impartis pour le respect des plannings de réalisation.

Honoraires et facturationLe Client reconnait être informé que les honoraires dus en exécution de la mission par l'intervenant seront facturés par FREEDOM PORTAGE et s'engage donc à réaliser le règlement des factures émises par celui-ci en respectant les délais de règlement mentionnés dans ce document.

En cas de retard de paiement des factures, le Client sera redevable envers **FRÉEDOM PORTAGE** du versement de pénalités de retard, égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal et calculées sur la base du montant hors taxes dû au Prestataire.

Toutefois, FREEDOM PORTAGE se réserve la faculté de dispenser le Client du paiement de ces pénalités de retard et dans ce cas s'abstiendra de lui facturer les dites pénalités.

Pénalités de retard : 11% de la facture TTC exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur la facture (Articles L 441-3 L 441-6, al 8 DU "Code de commerce tel que modifié par Loi n° 2008-776 du 4 août 2008")

" Art. D. 441-5. - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros."

## Frais de transports et d'hébergement

La prise en charge éventuelle de frais de déplacement par le Client, ainsi que les modalités de prise en charge de ces frais sont indiqués dans ce bon de commande. Le client reconnait être informé que ces frais dus en exécution de la mission seront facturés par **FREEDOM PORTAGE**.

# Responsabilité, Assurances, et Caution de garantie

FREEDOM PORTAGE s'engage à être titulaire d'une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et professionnelle, dans le cas où celle-ci serait engagée.

FREEDOM PORTAGE en fournira une attestation au Client sur simple demande.

En tout état de cause, quelles que soient la nature et l'importance du dommage, notre responsabilité ne peut excéder le montant Hors Taxes de la rémunération qui nous aura été effectivement payée par le Client pour les services fournis par le prestataire à l'occasion de cette commande.

FREEDOM PORTAGE est détenteur d'une attestation de garantie des entreprises de portage salarial, souscrite auprès de la compagnie QBE.(cf article 1251-64 du code du travail).

## Intégralité du contrat

Le présent contrat et ses annexes expriment l'intégralité des obligations des parties, annulent et remplacent tout accord, correspondance ou écrit antérieurs.

## Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec AR par l'une ou l'autre des parties durant l'exécution de la prestation en respectant un préavis de un mois.

En cas de résiliation de ce bon de commande, quelle qu'en soit la cause, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureront acquises, les sommes dues pour les prestations effectuées seront facturées et le Client pourra faire usage des documents, études, résultats, qui lui auront déjà été communiqués.

## Droit applicable-Attribution de juridiction

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux tribunaux compétents du siège social de FREEDOM PORTAGE.

FREEDOM PORTAGE
106 Howell Center - 97150 Saint Martin SIRET : 810 131 821 000 11 APE: 70222
Metro) -

SARL au capital de 10000€- RCS : BASSE TERRE B 810131821- SIRET :810131821 00011 - CODE APE 7022Z